Parcours désigné pour accéder au mont Tupper dans la zone d’accès hivernal restreint de Rogers est – à partir du stationnement de l’Arche-de-Pierre

Il faut avoir un permis d’accès hivernal valide pour pénétrer dans un secteur à accès restreint en hiver.

À noter que ce parcours passe en terrain avalancheux. Les détenteurs de permis doivent prendre les précautions qui s’imposent pour se déplacer en toute sécurité, en fonction du risque d’avalanche.

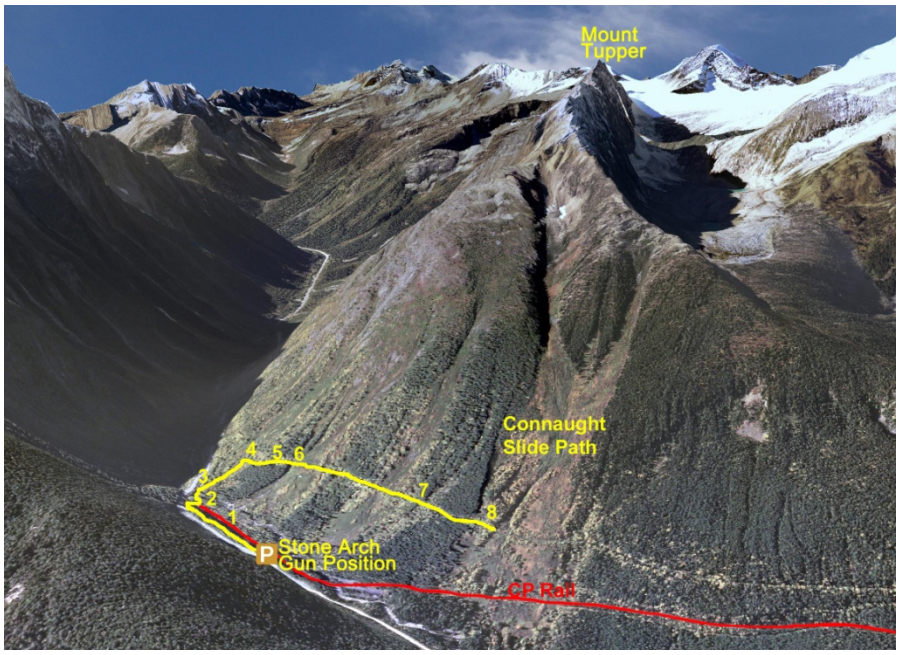

Longueur du parcours : environ 2,74 km. Les chiffres renvoient aux images au verso.

Accès

Pour vous rendre à la zone d’accès hivernal restreint Rogers est (c.-à-d. le couloir d’avalanche Connaught), vous devez avoir un permis et vous garer au stationnement de l’Arche-de-Pierre. De là, empruntez le sentier balisé (1) qui quitte le stationnement en direction du sud-ouest (vers le col Rogers), entre la Transcanadienne et la voie ferrée du Canadien Pacifique. Après environ 600 m dans la forêt, le sentier débouche sur une clairière qui part en pente, puis chevauche la voie ferrée là où elle entre dans le tunnel Connaught (2). Une fois passé le tunnel, parcourez environ 100 m sur la route d’accès (3) en direction ouest (montée). Tout de suite après le ruisseau Cascade, une balise orange indique l’endroit où le sentier monte pour arriver, 100 m plus loin, à un talus ferroviaire abandonné. Une fois sur le talus ferroviaire, tournez à droite et suivez le talus en direction du nord-est. Vous pouvez ensuite choisir votre propre itinéraire pour atteindre la zone d’accès hivernal restreint, tout en vous tenant à une distance d’au moins 16 m des terrains du Canadien Pacifique (6-8).

Sortie

À environ 1 160 m (8), lorsque vous aurez terminé la traversée Tupper, vous arriverez au talus ferroviaire abandonné. Tournez à droite et suivez le talus en direction sud-ouest (7), sur une distance d’environ 1 km; vous traverserez alors une série de couloirs d’avalanche. De l’autre côté du pont historique voûté en pierre du Canadien Pacifique (6), le sentier descend et suit un talus bien dégagé (5) jusqu’à un arbre marqué d’une grosse balise orange, à gauche (4). Tournez à gauche et descendez sur environ 100 m dans une clairière avant d’arriver à la route d’accès du Canadien Pacifique. Tournez à gauche sur la route d’accès (3) et parcourez 100 m environ jusqu’à une balise orange vif, à droite (2). À la hauteur de la balise et avant

l’entrée du tunnel Connaught, tournez à droite, entrez dans la forêt et suivez-y les balises de couleur orange tout en restant à au moins 16 m des terrains du Canadien Pacifique. Restez sur le sentier dans la forêt (1) en vous dirigeant vers le nord-est, entre la Transcanadienne et la voie ferrée, jusqu’au terrain de stationnement de l’Arche-de-Pierre (environ 600 m).

Les images illustrent le parcours de sortie

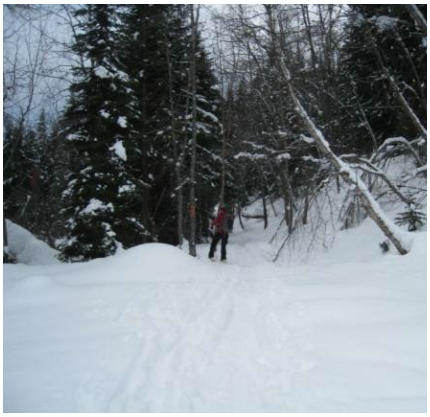

8) À environ 1 160 m, empruntez le talus ferroviaire abandonné en direction du sud-ouest.

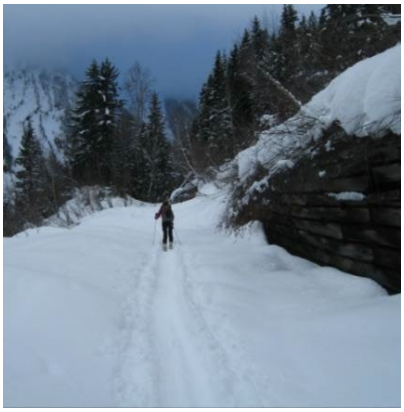

7) Restez sur le talus ferroviaire.

6) Traversez le pont voûté en pierre.

5) Descendez en suivant le talus ferroviaire.

4) Quittez le talus ferroviaire et descendez le sentier.

3) Tournez à gauche et prenez la route d'accès du Canadien Pacifique.

2) Tournez à droite et passez au-dessus de l'entrée du tunnel.

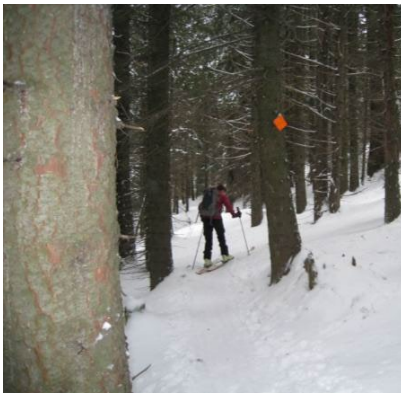

1) Suivez la route balisée jusqu'au stationnement de l'Arche-de-Pierre.